Image not found or type unknown

# L'avis défavorable du collège des médecins de l'ofii

Par **Mustapha1**, le **07/03/2024** à **12:35**

Bonjour,

J'ai déposé une demande de titre de séjour étranger pour soins

Cette demande a été refusée par la préfecture parce que "le collège des

médecins de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a

estimé dans son avis que le système de santé de mon pays est capable de

me faire soigner. Ce qui est totalement faux

J'ai beaucoup de preuves qui contredisent l'avis du collège des médecins

(leurs hypothèses)

Je voudrais savoir les noms et les prénoms de ces médecins du collège des

médecins de l'office français de l'immigration et de l'intégration à Paris qui

ont donné leur avis défavorable pour déposer une plainte au sein du conseil

départemental de la ville où ils sont inscrits parce que leur avis est très loin

de la réalité

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **07/03/2024** à **13:42**

Bonjour,

Vous avez déjà eu la réponse. Cette plainte sera sans suite.

Par **Mustapha1**, le **07/03/2024** à **14:11**

Madame,Monsieur

Comment vous avez su que cette plainte sera sans suite?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/03/2024** à **14:36**

Parce que ce n'est pas la bonne manière de contester la décision du préfet.

Par **youris**, le **07/03/2024** à **18:08**

bonjour,

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal, qui n'existe pas dans votre situation.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés